



PROCÈS-VERBAL

13

de l'**assemblée extraordinaire** du conseil d'administration de la Société de transport de Montréal, tenue par conférence téléphonique le **MARDI 11 SEPTEMBRE 2018 à 9 h 00**.

PARTICIPENT À LA CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE :

Monsieur Philippe Schnobb, président du conseil d'administration

Monsieur Craig Sauvé, vice-président du conseil d'administration

Monsieur Georges Bourelle, membre du conseil d'administration

Madame Marie-Andrée Mauger, membre du conseil d'administration

Monsieur Francesco Miele, membre du conseil d'administration

Madame Laurence Parent, membre du conseil d'administration

Madame Valérie Patreau, membre du conseil d'administration

Madame Claudia Lacroix Perron, membre du conseil d'administration

Madame Marie Plourde, membre du conseil d'administration

Monsieur Marvin Rotrand, membre du conseil d'administration

Monsieur Luc Tremblay, directeur général, monsieur Sylvain Joly, secrétaire corporatif et monsieur Frédérick Roussel, secrétaire corporatif adjoint, ainsi que madame Renée Amilcar.

Tous les membres participant à la conférence téléphonique, le président du conseil d'administration, monsieur Philippe Schnobb, déclare l'assemblée ouverte et régulièrement convoquée.

À 9 h 00, l'assemblée débute.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Présidée par le président du conseil d'administration.

Le directeur général fait, au conseil d'administration, les recommandations telles qu'énoncées dans tous et chacun des documents « *Recommandation au conseil d'administration* » déposés ce jour au conseil.

Le président appelle l'article 1 de l'ordre du jour.

CA-2018-144 ADOPTER L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 11 SEPTEMBRE 2018

PROPOSÉ par madame Marie-Andrée Mauger
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU d'adopter l'**ORDRE DU JOUR** de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société.

CA-2018-145 APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION TENUE LE 3 AOÛT 2018

PROPOSÉ par madame Valérie Patreau
APPUYÉ par monsieur Francesco Miele

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU de considérer comme lu et de ratifier le **PROCÈS-VERBAL** de l'assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la Société tenue le 3 août 2018.

CA-2018-146 ACQUÉRIR PAR EXPROPRIATION UN TERRAIN POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE DE TRANSPORT DE L'EST INVESTISSEMENTS DE VILLE INC. « IDV » STM-6312-08-18-84

VU le rapport de la directrice exécutive – Bus

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par monsieur Marvin Rotrand
APPUYÉ par monsieur Craig Sauvé

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'acquérir par expropriation une partie du lot 4 916 258, Cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 550 868.34 pieds carrés, requis pour la construction d'un nouveau centre de transport, laquelle partie de lot sera connue et désignée comme étant le lot projeté 6 266 046 Cadastre du Québec, telle que montrée au plan cadastral joint aux présentes préparé par François Houle, arpenteur-géomètre, le 11 juillet 2018, sous le numéro 18 773 de ses minutes, située dans l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (ci-après nommé : « CT de L'Est »), le tout appartenant à Investissements de Ville Inc. (ci-après nommée : « IDV »), ainsi que les servitudes pouvant affecter l'implantation et les opérations du CT de l'Est, dont les bénéficiaires sont identifiés à l'«Annexe A» jointe à la présente;

2° d'obtenir les autorisations requises par la *Loi sur les Sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) et par la *Loi sur l'expropriation* (RLRQ c. E-24) pour procéder par expropriation. Le tout en contrepartie d'une indemnité à verser à IDV en fonction notamment d'une évaluation effectuée et/ou à être effectuée par un évaluateur agréé et déterminée par le Tribunal administratif du Québec en l'absence d'une entente entre les parties;

3° d'autoriser le directeur général de la Société de Transport de Montréal (ci-après nommée : « STM ») à donner toute autorisation ou d'effectuer toute demande nécessaire aux fins des présentes.

CA-2018-147 APPROUVER L'INDEXATION DES ÉCHELLES SALARIALES DU PERSONNEL NON SYNDIQUÉ POUR LES ANNÉES 2018 À 2024

VU le rapport du directeur exécutif – Capital humain, Approvisionnement et Affaires juridiques

ET CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général

PROPOSÉ par madame Marie Plourde
APPUYÉ par madame Marie-Andrée Mauger

ET UNANIMEMENT

Il est

RÉSOLU 1° d'augmenter les échelles salariales du personnel non syndiqué de 2,0 % pour l'année 2018, et ce, effectif rétroactivement au 7 janvier 2018 ;

2° d'augmenter les échelles salariales de 2,0 % par année pour une période de 6 ans, soit de 2019 à 2024 inclusivement. Pour les années 2023 et 2024, le pourcentage d'augmentation des échelles salariales est majoré si l'IPC annualisé pour la région de Montréal pour l'année civile précédente est supérieur à 2,0 %, tel que publié par Statistiques Canada. Cependant, le maximum d'augmentation total des échelles salariales pour les années 2023 et 2024 ne peut excéder 3,0 %.

CA-2018-148 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les dossiers soumis à l'ordre du jour de la présente assemblée extraordinaire du conseil d'administration ayant été étudiés

UNANIMEMENT

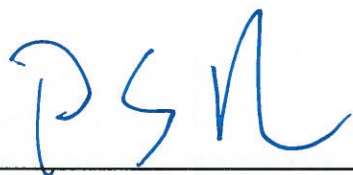
Il est

RÉSOLU

de lever la séance à 9 h 10.

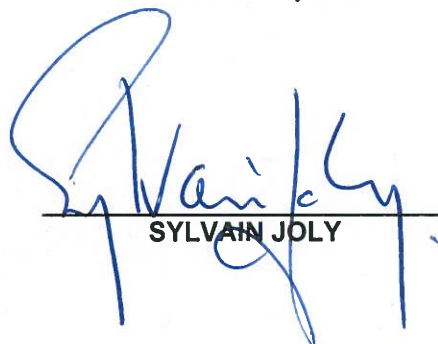
Les résolutions CA-2018-144 à CA-2018-148 inclusivement, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées, comme si elles l'avaient été une à une.

**Président du
conseil d'administration**



PHILIPPE SCHNOBB

Secrétaire corporatif



SYLVAIN JOLY